

[Texte]

Mr. Duhamel: It was part of what I had in mind.

Monsieur le président, si vous avez été bien cité dans un des journaux que j'ai lus il y a environ un mois, vous avez dit que la répartition des pouvoirs était une question très, très importante qui pourrait être ajoutée au mandat du Comité. Je crois avoir lu cela. Je n'invente rien. Je voudrais clarifier cette chose.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je suis content que vous me donnez l'occasion de revenir là-dessus. J'avais dit que le partage des compétences législatives comme tel ne fait pas partie du mandat de notre Comité. Notre mandat est spécifique: la formule d'amendement, la participation du public, la question des référendums et la question de l'assemblée constituante. J'ai ajouté qu'en étudiant ces questions-là, il fallait, bien sûr, aller au fond des choses en ce qui concerne le rapport des forces au Canada, mais cela ne comprend pas, pour nous, une étude systématique du partage des pouvoirs. Je voudrais que ce soit très clair.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I have just a few questions on referenda. I recall back in the patriation debate there were a couple of referenda proposals that were made by the Prime Minister of the day, Pierre Trudeau, which received a great deal of criticism because of the way they were drafted in the bill, allowing, for example, if I remember correctly, the federal government the control over the drafting of the question over the timing of the referendum. There was also some controversy about the formula itself, which was, if I recall properly, a national majority, and also a majority of Ontarians and Quebecers, and I think a formula that said two of the western provinces and two of the Atlantic provinces, which did not necessarily mean a majority of westerners and a majority of Atlantic Canadians, yet you had the majority of Quebecers and the majority of Ontarians. I wonder if you would elaborate a bit on that proposal.

• 0935

I think there was also a proposal, Bill C-60, at the time. My memory may be fading in terms of the title of the bill, which was slightly different. And there was also, I think, a proposal of a one-time national referendum, back in 1980, which would require I think seven provinces, representing 80% of the population of Canada. Can you elaborate a bit in terms of some of the problems with those proposals, because they did not really fly very far. I am one who has an open mind on referenda. Maybe I will ask one more question afterwards.

Ms Dawson: I think I will let Jim Hurley answer that one. He is more familiar with that period.

Mr. Hurley: Bill C-60 of June 1978 was an attempt by the Government of Canada to propose to Parliament the modernization of the Constitution of Canada in all areas that were under federal jurisdiction. It included a charter with the possibility of a provincial opting in, but it did not include an amendment formula because that would not have been within the competence of the Parliament of Canada.

[Traduction]

M. Duhamel: En partie.

Mr. Chairman, if you were quoted rightly in one newspaper that I read about a month ago, you said that power sharing was an exceedingly important issue which could well be added to the mandate of the committee. I seem to remember reading this. I am not making it up. I would like to clarify this.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I am glad you are giving me the opportunity to tackle this again. I said at the time that the sharing of legislative powers, as such, was not part of the committee's mandate. Our mandate is very specific: the amendment formula, public involvement, referenda and the matter of the constituent assembly. I also said that while studying these issues, we would be studying other matters in depth, such as the division of powers in Canada, but to us, this does not involve a systematic study of power sharing. I want that to be perfectly clear.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Je n'ai que quelques questions qui portent sur le référendum. À l'époque du débat sur le rapatriement, je me souviens que le premier ministre en place, Pierre Trudeau, avait formulé deux propositions de référendum, propositions qui avaient été fort critiquées à cause de la façon dont elles étaient rédigées dans le projet de loi car, si je me souviens bien, elles permettaient au gouvernement fédéral d'imposer l'énoncé de la question et de choisir la date du référendum. La formule proprement dite avait également fait l'objet d'une controverse, et si je me souviens bien, elle prévoyait une majorité nationale et également une majorité des Ontariens et des Québécois. Je crois qu'il était question également de deux provinces de l'Ouest et de deux provinces de l'Atlantique, mais cela ne signifiait pas forcément une majorité des gens de l'Ouest ou des Canadiens de l'Atlantique. Et pourtant, on prévoyait une majorité des Québécois et des Ontariens. Pouvez-vous développer un peu cet aspect de la proposition?

Je crois qu'on avait aussi à l'époque le projet de loi C-60. Je ne me souviens plus exactement du titre, qui était légèrement différent. Si je me souviens bien, on avait aussi envisagé en 1980 un référendum national fondé sur le principe des cinq provinces représentant 80 p. 100 de la population totale. Pouvez-vous nous dire quels problèmes auraient causé ces propositions, car elles n'ont pas été longuement analysées? Je dois vous dire que je n'ai aucune idée préconçue au sujet des référendums. Ensuite, je vous poserai peut-être une autre question.

Mme Dawson: Je vais demander à Jim Hurley de vous répondre, car il connaît cette période mieux que moi.

M. Hurley: Le projet de loi C-60, de juin 1978, constituait de la part du gouvernement du Canada une tentative de modernisation des dispositions de la Constitution relative aux champs de compétence fédéraux. Le projet comprenait une charte, avec une possibilité de dérogation provinciale, mais il ne comprenait pas de formule d'amendement puisque cela ne relevait pas des compétences du Parlement.